

Aujourd'hui cinq heures de la nuit de la république française
 et huit heures du soir pardevant moi Jacques Sébastien
 Sébastien officier public de la commune de Roissy est intervenu
 en la Salle publique de la maison commune française Joseph
 Maginot le marié lequel assiste de Jean Baptiste Maginot
 le marié âgé de quarante deux ans et de Marie Jeanne
 Gourinon âgé de vingt ans sept ans domiciliés tous à Roissy
 a déclaré à moi officier public que Catherine Josephine de
 son épouse sa légitime mariage est accompli à Roissy
 sur le dix heures d'un contrat de mariage qui lui a été
 et auquel il a obtenu le procureur de Catherine Josephine d'après
 cette déclaration que les cités Jean Baptiste Maginot
 et Marie Jeanne Gourinon ont été et sont conformes à la vérité et
 la représentation qui lui a été faite de l'acte de mariage
 j'ai rédigé et vérifié des pouvoirs qui me sont délégués par
 acte que le père et les témoins ont signé ayant déclaré
 savoir être Jean Baptiste Maginot qui a signé
 moi.
 Fait en la maison commune de Roissy ce dix heures et
 dix minutes.
 Jean Baptiste Maginot
 J. S. Sébastien officier public

N.1794.5.24

N.02.PR.5

aujourd'hui cinq prairial an second de la république françai..
à huit heures du soir pardevant moi jacques françois jose..
lefebvre officier public de la commune de wizernes est comparu
en la salle publique de la maison commune françois joseph
hecquet manouvrier lequel assisté de jean baptiste maginot
manouvrier âgé de quarante deux ans et de marie jeanne
gournay agée de cinquante sept ans domiciliés tous à wizernes
a déclaré à moi officier public que catherine joseph decobert
son épouse en légitime mariage est accouchée ce matin
sur les six heures d'un enfant femelle qu'il m'a présente
et au quel il a donné le prénom de catherine josephe d'après
cette déclaration que les citoyens jean baptiste maginot
et marie jeanne gournay ont certifié conforme à la vérité et
la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégué le present
acte que le père et les témoins n'ont signé ayant déclaré ne
savoir écrire excepté jean baptiste maginot qui a signé avec
moi
fait en la maison commune de wizernes jour, mois et an que
dessus

jean baptiste maginot

*j :f :j lefebvre officier
public*